

A TABLE
Société à responsabilité limitée
au capital de 500 euros
Siège Social : 1140 Rue André Ampère, Allée des Banquiers
13290 Aix en Provence

949 747 711 RCS d'Aix-en-Provence

Procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire du 31/12/2023

L'an deux mille vingt-trois le trente-et-un décembre, les associés de la SARL A TABLE au capital de 500 euros, dont le siège social est situé au 1140 Rue André Ampère, Allée des Banquiers 13290 Aix en Provence, immatriculé sous le numéro 949 747 711 au Registre du Commerce et des Sociétés d'Aix-en-Provence se sont réunis :

Sont présents

- Monsieur PAPA Gian-Mattia
- Madame LANGEVIN Julie

Soit la totalité des parts.

L'assemblée est présidée par Monsieur PAPA Gian-Mattia.

Le Président déclare que l'assemblée est légalement constituée ; elle peut valablement délibérer et prendre ses décisions à la majorité requise.

Le Président rappelle que l'assemblée est réunie pour délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Fixation de la rémunération de Monsieur PAPA Gian-Mattia

RESOLUTION UNIQUE

L'assemblée décide que Monsieur PAPA Gian-Mattia, co-gérant, ne percevra aucune rémunération au titre de son mandat de gérant, à compter du 31/12/2023 et ce jusqu'au 31/03/2024 inclus.

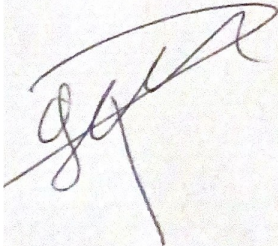
En outre, les frais engagés par la gérance pour le compte de la société pourront être remboursés sur justificatifs.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.

De tout ce qui précède, il a été dressé le présent procès-verbal qui a été signé par l'associé unique.

Monsieur PAPA Gian-Mattia



Madame LANGEVIN Julie

